

@rubrique:Conseil communal

@titre:Séance du 9 novembre 2020

Interpellation citoyenne

Brigitte LACROIX a interpellé les édiles à propos de l'installation des aires de jeux sur le site du Petit Baulers. « Porte-parole » des citoyens, elle a été étonnée par la manière dont ce dossier a été traité. Elle ne comprend pas la décision prise d'installer uniquement un module au lieu des 3 prévus. « On ne connaît pas ce groupe d'opposants aux jeux et on se sent floués dans cette affaire pour laquelle il n'y a pas de consensus », a-t-elle déploré.

L'Echevin des Travaux Pascal RIGOT a précisé que des aires de jeux existent dans d'autres quartiers. Il est d'ailleurs important pour les enfants de pouvoir jouer en plein air. Il comprend la déception de l'habitante. Il a rappelé tous les détails du dossier et ajouté qu'effectivement lors de l'enquête, une série de personnes avaient donné des arguments négatifs comme la nuisance sonore, la fin de la tranquillité... « Au Collège, nous avons débriefé et fait un arbitrage, un équilibre... pour maintenir la cohésion au sein du Petit-Baulers. Nous avons décidé de faire un essai avec un module de jeux pour commencer. Nous verrons par la suite si les habitants sont satisfaits ou pas », a-t-il déclaré.

Approbation des rapports d'évaluation des asbl parcommunales

Les rapports d'évaluation - exercice 2019 - concernant les asbl Centre de la Petite Enfance, Nivelles Commerces, Office du Tourisme, Centre culturel, Maison des Enfants, Maison des Sports, Nivelles en Fête, Nivelles Entreprise et PromoLecture Brabant wallon ont été acceptés.

Pour Nivelles Commerces, Véronique VANDEGOOR (DéFI) a souhaité avoir des explications, entre autres, sur des certaines créances et Gaëtan THIBAUT (PluS) sur les indicateurs du bilan financier. Bernard DE RO (cdH) a, quant à lui, épinglé la diminution des membres cotisants. « J'aimerais qu'il soit possible d'avoir un observateur pour les groupes cdH et DéFI au conseil d'administration de cette asbl », a-il précisé.

Aux différentes questions financières de l'opposition, l'Echevin du Commerce Benoît GIROUL a proposé que celles-ci soient plus précises et a invité les Conseillers à les poser directement au Conseil d'Administration.

« Au sujet des membres, il est vrai que nous avons enregistré une perte en 2018. Depuis lors, nous y travaillons. Nous sommes ainsi passé de 27 membres à 66 en début septembre », s'est-il réjoui.

A la question de G. THIBAUT sur la charte des commerçants, elle est en cours.

Lors du vote, le groupe PluS et DéFI ont voté contre et le cdH s'est abstenu.

En ce qui concerne l'asbl « Nivelles en Fête », l'Echevin Benoît GIROUL regrette que les activités prévues dans les villages pour l'année 2020 ne se réalisent pas. Lors du vote, les groupes PluS et DéFI ont voté contre vu le manque de réponses financières de l'Echevin et le cdH s'est abstenu.

Octroi d'un subside

Le Conseil communal a marqué son accord quant à l'octroi d'un subside de 120.000€ à l'asbl « Royal Pingouin Hockey Club Nivellois » pour la construction d'un club house.

Les Conseillers Bernard DE RO et André FLAHAUT (PluS) se sont étonnés du montant. « Il me semble qu'accorder un subside exceptionnel, c'est créer des discriminations par rapport aux autres clubs », a déclaré ce dernier.

L'Echevin des Sports Hubert BERTRAND a affirmé que le Pingouin finançait son projet sur fonds propres à raison de 212.000€ avec un subside de la Ministre des Sports de 720.000€. « L'estimation financière faite au début du projet n'est plus la même puisque le mode de chauffage a changé. En outre, il faut tenir compte du coût des impétrants. Le club a pendant 20 ans siégé dans un club-house ridicule. Il leur en fallait un digne de ce nom », a-t-il renchéri. Louison RENAULT (PluS), membre de la RCA, a également soutenu cette intervention afin d'équiper correctement le club.

Lors du vote, 2 mandataires PluS ont voté contre et 7 mandataires PluS, cdH et DéFi se sont abstenus.

Désignation d'un auteur de projet pour la réalisation d'un rapport sur les incidences environnementales

Pierre HUART a expliqué que ce dossier était lié à l'abrogation de 9 SOL (schéma d'orientation local). Le cahier spécial des charges et le montant estimé du marché « Désignation d'un auteur de projet pour la réalisation d'un rapport sur les incidences environnementales dans le cadre de l'abrogation des anciens plans communaux d'aménagement », établis par le Service Urbanisme, a été approuvé à l'unanimité (montant estimé : 90.000,00 € TVAC).

Prime communale Energie

Un des objectifs du PST est de diminuer l'empreinte carbone des logements de la Ville de Nivelles. Le moyen le plus efficace est de consommer moins d'énergie (fossile) notamment en favorisant les mesures d'isolation. C'est pourquoi il a été décidé d'octroyer une prime d'aide à l'audit habitation en complément et proportionnellement à la prime régionale.

Abrogation de SOL

Comme divers SOL (Schéma d'Orientation Local), appelés auparavant PCA (Plan communal d'Aménagement), sont dépassés et ne rencontrent pas les exigences urbanistiques actuelles, la procédure d'abrogation a été initiée.

Aux questions de François NOE (PluS), le Bourgmestre Pierre HUART a confirmé qu'« il n'y avait aucun problème pour les habitations déjà construites. Pour les projets à venir, les promoteurs ont déjà été mis au courant et les postposent. Il a ajouté que « ces PCA datent de la fin des années 60 et permettaient d'ériger des immeubles de 13 étages ! On veut éviter cela maintenant ».

Urbanisme

Après une présentation du dossier par Pierre HUART, le Conseil communal a refusé l'ouverture et la modification de la voirie communale dans le cadre de la demande de permis d'urbanisme pour la construction de dix-sept habitations et la création d'une voirie rue du Merly.

Eglise du Saint-Sépulcre : coût supplémentaire pour la sécurité du bâtiment

Colette DELMOTTE en charge du Patrimoine a retracé les grandes lignes du dossier : « Nous avons mis au budget un montant supplémentaire pour la sécurité des lieux. En outre, nous

attendons les réponses de l'Evêque Jean-Luc HUDSYN à toute une série de questions posées en septembre », a-t-elle affirmé.

Une estimation des travaux à réaliser a été effectuée par la Fabrique d'église et s'élève à 1.200.000€. La Ville a pris position et n'investira pas un tel montant (vote : 5 abstentions Plus et 3 contre Plus).

Coût vérité des déchets pour l'exercice 2021

Les recettes actuelles de la Ville de Nivelles sont constituées de la vente des sacs poubelles à 1,5 € le sac de 60 litres et de la taxe de 30 € (taxe isolé), 50 € (taxe ménage de 2 personnes) et de 55 € (taxe ménage de 3 personnes et plus).

Vu les statistiques déchets des années 2019 - 2020 (en partie) et les prévisions pour 2021, desquelles il résulte que le taux de couverture escompté pour 2021 est de 98 %, la Ville de Nivelles respecte les impositions de couverture de ses dépenses en matière de déchets. « Elle maintient donc la taxe et le prix des sacs poubelles pour 2021 », a déclaré le Bourgmestre.

A la question de Louison RENAULT, le Bourgmestre Pierre HUART a déclaré que le système des poubelles à puce n'est pas adapté à Nivelles car l'entité est composée d'un tiers de logements à appartements. Par contre, à la question de Marie LECOMTE (Plus), il a annoncé que le ramassage séparé des déchets organiques pourrait se mettre en place dès 2022.

@intertitre: Motion du groupe DÉFI

La motion du groupe DÉFI pour fournir un aide en faveur des clubs sportifs amateurs dans le cadre de crise sanitaire Covid-19 n'a pas été retenue (majorité contre et minorité pour).

L'Echevin des Sports Hubert BERTRAND a confirmé que ces aides seraient inscrites dans le budget 2021 et que c'est la RCA qui déterminera les critères d'octroi. Par ailleurs, il a précisé que le Ministre régional des Sports a défini des critères d'octroi et que 7 clubs nivellois ont déjà pu bénéficier d'un subside global de 25.000€.

@intertitre : Mixité des moyens de déplacement

« Qu'est-il envisagé afin de réduire les risques dans les rues dont la configuration pourrait rendre dangereuse la cohabitation des véhicules, des cyclistes et des piétons », a demandé Gaëtan THIBAUT.

Le Bourgmestre Pierre HUART lui a répondu que le groupe Circulation travaille sur des réalisations qui permettent à chaque usager de circuler. « Nous devons aussi adapter nos déplacements au développement de la ville », a-t-il ajouté.

@intertitre : Accessibilité aux personnes à mobilité réduite

Gaëtan THIBAUT est intervenu au sujet de l'accessibilité des toilettes publiques de l'Hôtel de Ville et du Waux Hall aux personnes à mobilité réduite (PMR). « Nous sommes bien conscients de cette problématique et nous en tenons compte lors des rénovations comme par exemple pour le Waux-Hall », a répondu le Bourgmestre.

Colette DELMOTTE a précisé que le CCPH (Conseil Consultatif de la Personne Handicapée) a dressé un inventaire des toilettes adaptées aux PMR sur la Grand-Place. « Aucun établissement n'est amélioré à l'heure actuelle. Nous étudions donc l'emplacement idéal pour en installer une », a-t-elle conclu.

En ce qui concerne les places de stationnement lorsqu'il y a le marché hebdomadaire, 2 places sont disponibles à la rue de Soignies et 3 sur la Grand-Place. Ce nombre est augmenté lors de manifestations », a répondu le Bourgmestre.

@intertitre : Avenue Léon Jeuniaux : parement délabré

Evelyne VANPEE (cdH) a évoqué l'état déplorable du parement situé à l'avenue Léon Jeuniaux. Un étau a été installé en urgence pour garantir la sécurité. Des études de stabilité ont été faites. « Les riverains ont été contactés afin de trouver une transaction entre eux et la Ville pour la prise en charge des frais », a déclaré Colette DEMOTTE.

@intertitre : Désagréments et salissures au parking rue Roblet

Le Bourgmestre Pierre HUART a confirmé que les lieux sont nettoyés régulièrement. Il déplore l'incivilité de certains individus. « Notre volonté est d'interdire certains endroits à certaines personnes mais les procédures administratives sont fastidieuses », a-t-il dit. Germain DALNE (LB) a regretté que les mesures de prévention et sociales mises en place n'ont pas fonctionné sur ces individus.

Pierre HUART a rappelé que les équipes « Propreté » de la Ville nettoyaient régulièrement le parking.

@intertitre : Accueil des victimes de violence

Suite à l'intervention de Céline SCOKAERT (Plus), Colette DELMOTTE a confirmé que les services du CPAS prennent en charge les victimes qui attendent de pouvoir être accueillies en maison d'accueil. « Nous envisagerons, comme tu l'as suggéré, de travailler avec les pharmacies ».